1. BILAN – ACTIF

CERTIFIE CONFORME

DGFiP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABIGAEL B - SIREN : 793778630

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Néant ☐

				Brut		Amortissements, provisions	Exercice N clos le 30/06/2025 Net
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA	0			0
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0
		Frais de développement	CX	0	CQ	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG	0	0
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0
		Constructions	AP	5 577	AQ	5 577	0
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	2 954	AS	2 780	174
		Autres immos corporelles	AT	6 940	AU	6 556	385
		Immos en cours	AV	0	AW	0	0
		Avances et acomptes	AX	0	AY	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS	0	CT	0	0
		Autres participations	CU	0	CV	0	0
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	0
		Prêts	BF	0	BG	0	0
		Autres immobilisations financières	BH	0	BI	0	0
		Total (II)	BJ	15 471	BK	14 913	559
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 112	BM	0	1 112
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0
		Marchandises	BT	91 905	BU	0	91 905
		Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	928	BY	0	928
		Autres créances (3)	BZ	12 300	CA	0	12 300
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	0	CE	0	0
		Disponibilités	CF	264 632	CG	0	264 632
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	CH	1 442	CI	0	1 442
		Total (III)	CJ	372 319	CK	0	372 319
		Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW	0			0
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	0			0
		Ecarts de conversion actif (VI)	CN	0			0
		Total général (I à VI)	CO	387 790	1A	14 913	372 877

(1) Droit au bail	0	(2) à moins d'un an	CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.	0		stocks	0		créances	0

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABIGAEL B - SIREN : 793778630 — Néant ☐

					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		5 000)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	0
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	0)	DC	0
	Réserve légale (3)			DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	0)	DF	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	0)	DG	115 496
	Report à nouveau			DH	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	17 568
	Subventions d'investissement			DJ	0
	Provisions réglementées			DK	0
	TOTAL (I)			DL	138 564
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	0
	Avances conditionnées			DN	0
	TOTAL (II)			DO	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0
	Provisions pour charges			DQ	0
	TOTAL (III)			DR	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	0
	Autres emprunts obligataires			DT	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	0)	DV	15 301
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	169 699
	Dettes fiscales et sociales			DY	49 313
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0
	Autres dettes			EA	0
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	0
	TOTAL (IV)			EC	234 313
	Ecarts de conversion passif			ED	0
	TOTAL (V)			EE	372 877

RENVOIS					
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0
			- Écart de réévaluation libre	1D	0
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	234 313
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	0

Préambule

Introduction

CERTIFIÉ CONFORME

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/06/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/07/2023** à **30/06/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **372 877,39 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **17 568,36 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.
Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	5 577			5 577
Installations techniques, matériel et outilla...	2 954			2 954
Autres immobilisations corporelles	6 940			6 940
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	5 577			5 577
Installations techniques, matériel et outilla...	2 679	101		2 780
Autres	6 056	500		6 556
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	928	928		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	7 780	7 780		
TVA	4 350	4 350		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	169	169		
Charges constatées d'avance	1 442	1 442		
TOTAL	**14 670**	**14 670**		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	1 442	
TOTAL	**1 442**	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	500	10
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	500	10

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	5 000				5 000
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	500				500
Autres réserves	100 661			14 835	115 496
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Dividendes				34 803	
Résultat de l'exercice	49 638	17 568		-49 638	17 568
TOTAL	**155 799**	**17 568**			**138 564**

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	169 699	169 699		
Personnel et comptes rattachés	23 352	23 352		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	7 172	7 172		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	17 294	17 294		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 496	1 496		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés	15 301	15 301		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**234 313**	**234 313**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contracté...	15 301			

ABIGAEL B

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros

Siège social : 7 Rue du Commerce
74100 ANNEMASSE

793 778 630 RCS THONON LES BAINS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 NOVEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **30 juin 2025** s'élevant à **17 568,36 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**17 568,36 euros**
↳ Augmenter d'un prélèvement sur le compte « **autres réserves** »	**-11 199,99 euros**
Formant ainsi un bénéfice distribuable s'élevant ainsi à	28 768,35 euros
↳ A titre de **dividendes** aux associés	**28 768,35 euros**
Soit 57,54 euros par part	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **30 juin 2025** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **28 768,35 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué **dans les délais légaux**.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur

BC

l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2022 :
46 051,00 euros, soit 92,10 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 46 051,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2023 :
34 800,00 euros, soit 69,60 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 34 800,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2024 :
34 803,00 euros, soit 69,61 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 34 803,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 novembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

